

**Liste n° 3 de l'annexe V à la circulaire n° 4616/222 du 15 février 2002 telle que modifiée
ARRANGEMENT BILATERAL AGRICOLE CONCLU AVEC LA NORVEGE.**

**Produits agricoles originaires du Maroc admis en Norvège en exonération des
droits de douane et taxes d'effet équivalent dès l'entrée en vigueur de l'accord**

Code SH	Désignation des produits
06.01	Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en repos végétatif, en végétation ou en fleur; plants, plantes et racines de chicorée autres que les racines du n° 12.12.
0601.10	- Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en repos végétatif
0601.20	- Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en végétation ou en fleur; plants, plantes et racines de chicorée
06.02	Autres plantes vivantes (y compris leurs racines), boutures et greffons; blanc de champignons.
0602.10	- Boutures non racinées et greffons
0602.20	- Arbres, arbustes, arbrisseaux et buissons, à fruits comestibles, greffés ou non
0602.30	- Rhododendrons et azalées, greffés ou non
0602.40	- rosiers, greffés ou non
0602.90	- Autres
06.03	Fleurs et boutons de fleurs, coupés, pour bouquets ou pour ornements, frais, séchés, blanchis, teints, imprégnés ou autrement préparés.
0603.10	- Frais
0603.90	- Autres
06.04	Feuillages, feuilles, rameaux et autres parties de plantes, sans fleurs ni boutons de fleurs, et herbes, mousses et lichens, pour bouquets ou pour ornements, frais, séchés, blanchis, teints, imprégnés ou autrement préparés.
0604.10	- Mousses et lichens
	- Autres :
0604.91	- - Frais
0604.99	- - Autres
ex 07.01	Pommes de terre, à l'état frais ou réfrigéré.
0701.90	- Autres
07.02	0702.00 Tomates, à l'état frais ou réfrigéré.
07.03	Oignons, échalotes, aulx, poireaux et autres légumes alliacés, à l'état frais ou réfrigéré.
0703.10	- Oignons et échalotes
0703.20	- Aulx
0703.90	- Poireaux et autres légumes alliacés

Code SH		Désignation des produits
07.04		Choux, choux- fleurs, choux frisés, choux- raves et produits comestibles similaires du genre Brassica, à l'état frais ou réfrigéré.
	0704.10	- Choux- fleurs et choux- fleurs brocolis
	0704.20	- Choux de Bruxelles
	0704.90	- Autres
ex 07.05		Laitues ("Lactuca sativa") et chicorées ("Cichorium spp."), à l'état frais ou réfrigéré :
		- Laitues :
	0705.11	- - Pommées
	ex 0705.19	- - Autres : du 1er avril au 30 novembre
		- Chicorées :
	0705.21	- - Witloof ("Cichorium intybus var. foliosum")
	0705.29	- - Autres
ex 07.06		Carottes, navets, betteraves à salade, salsifis, céleris- raves, radis et racines comestibles similaires, à l'état frais ou réfrigéré.
	0706.10	- Carottes et navets
	ex 0706.90	- Autres
		- - - - radis : du 1 avril au 30 novembre,
		- - - - betteraves à salade
		- - - - autres (sauf celeris-rave et radis du 1décembre au 31mars)
07.07	0707.00	Concombres et cornichons, à l'état frais ou réfrigéré.
07.08		Légumes à cosse, écosés ou non, à l'état frais ou réfrigéré :
	0708.10	- Pois ("Pisum sativum")
	0708.20	- Haricots ("Vigna spp.", "Phaseolus spp.")
	0708.90	- Autres légumes à cosse
ex 07.09		Autres légumes, à l'état frais ou réfrigéré.
	ex 0709.10	- Artichauts: du 1 juin au 20 novembre et du 1 décembre au 31 décembre
	0709.20	- Asperges
	0709.30	- Aubergines
	0709.40	- Céleris autres que les céleris- raves
		- Champignons et truffes :
	0709.51	- - Champignon du genre Agaricus
	0709.52	- - Truffes
	0709.59	- - Autres
	0709.60	- Piments du genre "Capsicum" ou du genre "Pimenta"
	ex 0709.90	- Autres (à l'exclusion du maïs doux pour la nourriture des animaux)
ex 07.10		Légumes, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur : congelés
		- Légumes à cosse, écosés ou non :
	0710.21	- - Pois ("Pisum sativum")
	0710.22	- - Haricots ("Vigna spp.", "Phaseolus spp.")

Code SH		Désignation des produits
	0710.29	- - Autres
	0710.30	- Epinards, tétragones (épinards de Nouvelle- Zélande) et arroches (épinards géants)
	0710.80	- Autres légumes
ex 07.11		Légumes conservés provisoirement (au moyen de gaz sulfureux ou dans de l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation, par exemple), mais impropres à l'alimentation en l'état :
	0711.20	- Olives
	0711.30	- Câpres
	0711.40	- Concombres et cornichons
		- Champignons et truffes
	071151	- - Champignon du genre Agaricus
	071159	- - Autres
	ex 0711.90	- Autres légumes; mélanges de légumes (à l'exclusion du maïs doux)
ex 07.12		Légumes secs, même coupés en morceaux ou en tranches ou bien broyés ou pulvérisés, mais non autrement préparés :
	0712.20	- Oignons
		- Champignons, oreilles-de-judas (<i>Auricularia</i> spp), trémelles (<i>Tremella</i> spp.) et truffes :
	0712.31	- - Champignons du genre Agaricus
	0712.32	- - Oreilles-de-judas (<i>Auricularia</i> spp)
	0712.33	- - Trémelles (<i>Tremella</i> spp)
	0712.39	- - Autres
	ex 0712.90	- Autres légumes; mélanges de légumes (à l'exclusion du maïs doux)
ex 07.13		Légumes à cosse secs, écosés, même décortiqués ou cassés :
	0713.10	- Pois (" <i>Pisum sativum</i> ")
	ex 0713.20	- Pois chiches (<i>Garbanzos</i>) (autres que pour l'alimentation des animaux)
		- Haricots (" <i>Vigna</i> spp.", " <i>Phaseolus</i> spp."):
	0713.31	- - Haricots des espèces <i>Vigna mungo</i> (L.) "Hepper ou <i>Vigna radiata</i> (L.) Wilczek"
	0713.32	- - Haricots petits rouges ("haricots Adzuki") (" <i>Phaseolus</i> ou <i>Vigna angularis</i> ")
	0713.33	- - Haricots communs (" <i>Phaseolus vulgaris</i> ")
	0713.39	- - Autres
	ex 0713.40	- Lentilles (autres que pour l'alimentation des animaux)
	ex 0713.50	- Fèves (" <i>Vicia faba</i> var. <i>major</i> ") et féveroles (" <i>Vicia faba</i> var. <i>equina</i> , <i>Vicia faba</i> var. <i>minor</i> ") : autres que pour l'alimentation des animaux
	0713.90	- Autres
08.02		Autres fruits à coques, frais ou secs, même sans leurs coques ou décortiqués.
		- Amandes :
	0802.11	- - En coques
		- Noisettes (" <i>Corylus</i> spp.") :
	0802.21	- - En coques
	0802.22	- - Sans coques
		- Noix communes :
	0802.31	- - En coques
	0802.32	- - Sans coques
	0802.40	- Châtaignes et marrons (" <i>Castanea</i> spp.")
	0802.50	- Pistaches
	0802.90	- Autres

Code SH		Désignation des produits
ex 08.04		Dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues et mangoustans, frais ou secs :
	0804.10	- Dattes
	0804.20	- Figues
	0804.40	- Avocats
ex 08.05		Agrumes, frais ou secs.
	ex 0805.10	- Oranges (autres que pour l'alimentation des animaux)
	ex 0805.20	- Mandarines (y compris les tangérines et satsumas); clémentines, wilkings et hybrides similaires d'agrumes (autres que pour l'alimentation des animaux)
	ex 0805.30	- Citrons (Citrus limon, Citrus limonum) et limes (Citrus aurantifolia, Citrus latifolia) : autres que pour l'alimentation des animaux
	ex 0805.40	- Pamplemousses et pomelos (autres que pour l'alimentation des animaux)
	ex 0805.90	- Autres (autres que pour l'alimentation des animaux)
08.06		Raisins, frais ou secs.
	0806.10	- Frais
	0806.20	- Secs
08.07		Melons (y compris les pastèques) et papayes, frais.
		- Melons (y compris les pastèques) :
	0807.11	- - Pastèques
	0807.19	- - Autres
	0807.20	- Papayes
ex 08.08		Pommes, poires et coings, frais.
	ex 0808.20	- coings
08.09		Abricots, cerises, pêches (y compris les brugnons et nectarines), prunes et prunelles, frais
	0809.10	- Abricots
	0809.20	- Cerises
	0809.30	- Pêches, y compris les brugnons et nectarines
	0809.40	- Prunes et prunelles
ex 08.10		Autres fruits, frais.
	0810.10	- Fraises
	0810.20	- Framboises, mûres de ronce ou de mûrier et mûres- framboises
	0810.60	- Durians
	0810.90	- Autres
ex 08.11		Fruits, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants.
	0811.10	- Fraises
	0811.90	- Autres
08.12		Fruits conservés provisoirement (au moyen de gaz sulfureux ou dans l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation, par exemple), mais impropres à l'alimentation en l'état.
	0812.10	- Cerises
	ex 0812.90	- Autres (agrumes, abricots, pêches et fraises)

Code SH		Désignation des produits
08.13		Fruits séchés autres que ceux des n°s 08.01 à 08.06; mélanges de fruits séchés ou de fruits à coques du présent Chapitre :
	0813.10	- Abricots
	0813.20	- Pruneaux
	0813.30	- Pommes
	0813.40	- Autres fruits
	0813.50	- Mélanges de fruits séchés ou de fruits à coques du présent Chapitre
09.04		Poivre ("du genre Piper "); piments du genre "Capsicum" ou du genre "Pimenta", séchés ou broyés ou pulvérisés.
		- Poivre :
	0904.11	- - Non broyé ni pulvérisé
	0904.12	- - Broyé ou pulvérisé
	0904.20	- Piments séchés ou broyés ou pulvérisés
09.09		Graines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin, de carvi; baies de genièvre :
	0909.10	- Graines d'anis ou de badiane
	0909.20	- Graines de coriandre
	0909.30	- Graines de cumin
	0909.40	- Graines de carvi
	0909.50	- Graines de fenouil; baies de genièvre
09.10		Gingembre, safran, curcuma, thym, feuilles de laurier, curry et autres épices.
	0910.10	- Gingembre
	0910.20	- Safran
	0910.30	- Curcuma
	0910.40	- Thym; feuilles de laurier
	0910.50	- Curry
	0910.91	- - Mélanges visés à la Note 1 b) du présent Chapitre
	0910.99	- - Autres
ex 11.06		Farines, semoules et poudres de légumes à cosse secs du n° 07.13, de sagou ou des racines ou tubercules du n° 07.14 et des produits du Chapitre 8 :
	1106.10	- Des légumes à cosse secs du n° 07.13
	ex 1106.30	- Des produits du Chapitre 8 (autres que pour l'alimentation des animaux)
12.11		Plantes, parties de plantes, graines et fruits des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasitocides ou similaires, frais ou secs, même coupés, concassés ou pulvérisés :
	1211.10	- Racines de réglisse
	1211.20	- Racines de ginseng
	1211.90	- Autres
ex 12.12		Caroubes, algues, betteraves à sucre et cannes à sucre, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées; noyaux et amandes de fruits et autres produits végétaux (y compris les racines de chicorée non torréfiées de la variété <i>Cichorium intybus sativum</i>) servant principalement à l'alimentation humaine, non dénommés ni compris ailleurs :
	ex 1212.10	- Caroubes, y compris les graines de caroubes (autres que pour l'alimentation des animaux)
	ex 1212.20	- Algues (autres que pour l'alimentation des animaux)

Code SH		Désignation des produits
	ex 1212.30	- Noyaux et amandes d'abricots, de pêches ou de prunes (autres que pour l'alimentation des animaux)
		- Autres :
	ex 1212.91	- - Betteraves à sucre (autres que pour l'alimentation des animaux)
	ex 1212.92	- - Cannes à sucre (autres que pour l'alimentation des animaux)
	ex 1212.99	- - Autres (autres que pour l'alimentation des animaux)
ex 13.02		Sucs et extraits végétaux; matières pectiques, pectinates et pectates; agar- agar et autres mucilages et épaississants dérivés des végétaux, même modifiés.
		- Mucilages et épaississants dérivés des végétaux, même modifiés :
	ex 1302.31	- - Agar- agar : non modifié
	ex 1302.32	- - Mucilages et épaississants de caroubes, de graines de caroubes ou de graines de guarée, non modifiés.
	ex 1302.39	- - Autres : non modifiés
15.09		Huile d'olive et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées.
	ex 1509.10	- Vierges: autres que pour l'alimentation des animaux
	ex 1509.90	- Autres: autres que pour l'alimentation des animaux
20.01		Légumes, fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique :
	2001.10	- Concombres et cornichons
	ex 2001.90	- Autres (sauf maïs doux destiné à l'alimentation des animaux)
20.02		Tomates préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique :
	2002.10	- Tomates, entières ou en morceaux
	2002.90	- Autres
20.03		Champignons et truffes, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique :
	2003.10	- Champignons du genre Agaricus
	2003.20	- Truffes
	2003.90	- Autres (Champignons)
ex 20.04		Autres légumes préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, congelés, autres que les produits du n° 20.06 :
	ex 2004.90	- Autres légumes et mélanges de légumes (à l'exclusion du maïs doux destiné à l'alimentation des animaux)
20.05		Autres légumes préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés, autres que les produits du n° 20.06 :
	2005.10	- Légumes homogénéisés
	ex 2005.20	- Pommes de terre (autres que les préparations à base de farines, semoules ou flocons)
	2005.40	- Pois ("Pisum sativum")
		- Haricots ("Vigna spp.", "Phaseolus spp.") :
	2005.51	- - Haricots en grains
	2005.59	- - Autres
	2005.60	- Asperges
	2005.70	- Olives
	2005.90	- Autres légumes et mélanges de légumes

Code SH		Désignation des produits
20.06	2006.00	légumes, fruits, écorces de fruits et autres parties de plantes, confits au sucre (égouttés, glacés ou cristallisés).
ex 20.08		Fruits et autres parties comestibles de plantes, autrement préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool, non dénommés ni compris ailleurs.
	2008.30	- Agrumes
	2008.50	- Abricots
	2008.60	- Cerises
	2008.70	- Pêches
	2008.80	- Fraises
	2008.91	- - Coeurs de palmiers
	ex 2008.99	- - Autres (pommes et prunes)
20.09		Jus de fruits (y compris les moûts de raisin) ou de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants.
		- Jus d'orange :
	2009.11	- - Congelés
	2009.12	- - Non congelés, d'une valeur Brix n'excédant pas 20
	2009.19	- - Autres
		- Jus de pamplemousse ou de pomelo :
	2009.21	- - D'une valeur Brix n'excédant pas 20
	2009.29	- - Autres
		- Jus de tout autre agrume :
	2009.31	- - D'une valeur Brix n'excédant pas 20
	2009.39	- - Autres
	2009.50	- Jus de tomate
		- Jus de raisin (y compris les moûts de raisin) :
	2009.61	- - D'une valeur Brix n'excédant pas 20
	2009.69	- - Autres
	2009.80	- Jus de tout autre fruit ou légume
	2009.90	- Mélanges de jus
ex 21.03		Préparations pour sauces et sauces préparées; condiments et assaisonnements, composés; farine de moutarde et moutarde préparée.
	2103.30	- Farine de moutarde et moutarde préparée
22.04		Vins de raisins frais, y compris les vins enrichis en alcool; moûts de raisin autres que ceux du n° 20.09 :
	2204.10	- Vins mousseux
		- Autres vins; moûts de raisin dont la fermentation a été empêchée ou arrêtée par addition d'alcool :
	2204.21	- - En récipients d'une contenance n'excédant pas 2 l
	2204.29	- - Autres
	2204.30	- Autres moûts de raisin